



Oser se  
réinventer!

**03/07/2017 PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juillet 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau  
Michel Croteau  
Éric Decubber  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois
9. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016
10. Résolutions
  - 10.1 Administration
    - 10.1.1 Appui à la lutte contre la violence conjugale – municipalité alliée contre la violence conjugale
    - 10.1.2 Adhésion annuelle Transport de personnes HSF
    - 10.1.3 Autorisation de signature – protocole d'entente avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons
    - 10.1.4 Autorisation de signature – protocole d'entente de financement Fonds du FDT
    - 10.1.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal
    - 10.1.6 Autorisation signature – entente avec Dudswell – responsable en gestion des eaux
    - 10.1.7 Appui au projet de ressourcerie
  - 10.2 Sécurité publique
    - 10.2.1 Appui au maintien du sergent Simon Champagne au poste de directeur de poste de la sureté du Québec à Cookshire
  - 10.3 Travaux publics
    - 10.3.1 Adjudication de contrat pour la réfection de la rue des Érables
  - 10.4 Urbanisme / Développement
    - 10.4.1 Demande de dérogation mineure – 60, rue Brière
    - 10.4.2 Ajout d'un membre à la commission de développement (Point ajouté)**
  - 10.5 Règlements
    - 10.5.1 Adoption du règlement # 2017-061 modifiant le règlement # 2012-012 (feux extérieurs)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions
14. Levée de la séance

**2017-118**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point 10.4.2 Ajout d'un membre à la commission de développement.

**ADOPTÉE**

**#3**

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 JUIN ET DU 12 JUIN 2017**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin et des séances extraordinaires du 6 juin et du 12 juin 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-119**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin et des séances extraordinaires du 6 juin et du 12 juin et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**#4**

**RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Des conseillers ;

- Rencontre comité exécutif Régie intermunicipale des Hameaux / nouveau DG
- Réunion :
  - Personnes habiles à voter
  - Dossier dérogation mineure
  - Planification stratégique
  - Atelier du conseil
  - Assemblée spéciale règlements
  - Comité travaux publics, commission de développement et CA des ambulances
  - Rencontre pour le dépôt d'une étude hydraulique du système de distribution d'eau
- Rencontre Fête Nationale

Du maire ;

- Rencontre PDZA
- Rencontre GHouse Construction
- Rencontre route des Sommets axé sur le ciel étoilé
- Lancement de la planification stratégique
- Rencontre représentante du Village Relais
- Rencontre club Quad
- Rencontre du service incendie
- Rencontre de la table des MRC de l'Estrie
- Équipe de développement du Haut-Saint-François

**#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Aucune rencontre pour ce mois

**#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Renouvellement de la pancarte à l'entrée de Weedon
- Invitation tardive pour le projet de cannabis médicinal
- Ordre du jour des séances et des procès-verbaux sur le site web
- Gazon chemin du Lac Louise (rebord du chemin)
- Dossier du recours collectif suite aux inondations
- Réponse à la demande de l'APW (8 mois)
- Les difficultés financières
- Enlèvement des rebus
- Date des ventes de garage et des gros rebus
- Demande d'annulation du projet d'une piste cyclable sur la rue des Érables
- Aménagement paysager au coin de la route 112 et la rue des Érables

**#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

## EN CONSÉQUENCE,

2017-120

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **417 083.38 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>275 219.39 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>141 863.99 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>417 083.38 \$</b>

Salaires payés :	<u>54 120.26 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>471 203.64 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 06-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

## ADOPTÉE

#8

### DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien à noter particulièrement pour ce mois à l'exception du dépôt d'une pétition portant sur la piste cyclable.

#9

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

**ATTENDU QUE** Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 lequel est présenté par Monsieur Jérôme Poulin, vérificateur de la firme RCGT.

Organisme Weedon Code géographique 41098

#### SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Réalizations 2015		Budget 2016		Réalizations 2016	
	Administration municipale		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	4 820 573	5 092 834	5 034 154	619 276	5 184 677
Investissement	2	32 159		356 204		356 204
	3	4 852 732	5 092 834	5 390 358	619 276	5 540 881
<b>Charges</b>	4	5 134 359	4 604 622	4 914 054	683 845	5 129 146
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	(281 627)	488 212	476 304	(64 569)	411 735
Moins : revenus d'investissement	6	( 32 159 )	( )	( 356 204 )	( )	( 356 204 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	(313 786)	488 212	120 100	(64 569)	55 531
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations	8	517 610		524 365	81 880	606 245
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10	( 253 808 )	( 488 212 )	( 251 989 )	( 34 259 )	( 286 248 )
Affectations						
Activités d'investissement	11	( 80 518 )	( )	( 157 733 )	( 1 276 )	( 159 009 )
Excédent (déficit) accumulé	12	130 757		89 104	8 559	97 663
Autres éléments de conciliation	13				2 153	2 153
	14	314 041	(488 212)	203 747	57 057	260 804
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	255		323 847	(7 512)	316 335

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.  
Extrait du rapport financier, pages 57 et 58

N

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE  
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

		2015	2016		2015
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>					
Encaisse	1	132 175	104 072	274 073	336 245
Débiteurs	2	2 105 732	2 155 557	2 263 446	2 279 333
Placements de portefeuille	3				
Autres	4				
	5	2 237 907	2 259 629	2 537 519	2 615 578
<b>Passifs</b>					
Dette à long terme	6	6 134 994	5 983 087	6 110 857	6 296 742
Passif au titre des avantages sociaux futurs	7				
Autres	8	611 283	2 293 701	2 394 754	796 722
	9	6 746 277	8 276 788	8 505 611	7 093 464
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	10	(4 508 370)	(6 017 159)	(5 968 092)	(4 477 886)
<b>Actifs non financiers</b>					
Immobilisations	11	13 240 409	15 233 241	15 408 936	13 498 861
Autres	12	62 379	54 640	57 172	85 308
	13	13 302 788	15 287 881	15 466 108	13 584 167
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	14	337 622	523 702	523 702	337 622
Excédent de fonctionnement affecté	15	67 148	113 067	262 528	237 004
Réserves financières et fonds réservés	16	105 020	62 629	93 663	131 730
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	17 (	(16 222) ) (	(5 991) ) (	(5 991) ) (	(16 222) )
Financement des investissements en cours	18	(121 907)	(1 587 801)	(1 587 801)	(121 907)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	19	8 390 313	10 153 134	10 199 933	8 485 610
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	20				
	21	8 794 418	9 270 722	9 498 016	9 086 281

Extrait du rapport financier, pages S11, S20 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES  
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

		2016	2015
<b>Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale</b>			
- Équipement incendie	22		19 760
- Projets de développement	23		47 388
- Secteur rue des Érables	24	113 067	
-	25		
-	26		
-	27		
-	28		
-	29		
-	30		
	31	113 067	67 148
<b>Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés</b>			
	32	149 461	169 856
	33	262 528	237 004
<b>Réserves financières et fonds réservés - Administration municipale</b>			
	34	62 629	105 020
<b>Réserves financières et fonds réservés - Organismes contrôlés<sup>1</sup></b>			
	35	31 034	26 710
	36	356 191	368 734

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés.  
Extrait du rapport financier, pages S11 et S23-1

3

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-121**

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le dépôt du rapport financier est constaté.

**#10 RÉSOLUTIONS**

**#10.1 ADMINISTRATION**

**10.1.1 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE –  
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-122** IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de proclamer Weedon, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE**

### **10.1.2 ADHÉSION ANNUELLE TRANSPORT DE PERSONNES HAUT-SAINST-FRANÇOIS**

**ATTENDU QUE** l'organisme le Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la ville mandataire est East Angus;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon approuve les prévisions budgétaires 2017;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-123** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le paiement de sa cotisation annuelle à Transport de personnes Haut-Saint-François au montant de 10 973 \$ pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

### **10.1.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS**

**2017-124** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer le protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'école Notre-Dame-Du-Sacré-Cœur entre la Commission scolaire des Hauts-Cantons et la municipalité de Weedon.

**ADOPTÉE**

### **10.1.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DE FINANCEMENT FONDS DU FDT**

**2017-125** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer le protocole d'entente de financement au fonds du FDT 2016-2017 avec la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

### **10.1.5 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PEARRL) – DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL**

**ATTENDU QUE** le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

**ATTENDU QUE** le volet principal du PEARRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi que de route locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

**ATTENDU QU'** les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- Sécurité
- Chaussée
- Drainage
- Abords des routes

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, etc.)
- Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.)

**ATTENDU QUE** depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PEARRL;

**ATTENDU QUE** le volet principal du PEARRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et quelles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PEARRL;



**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-126**

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition des comptes du PEARRL;

DE transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à la MRC du Haut-Saint-François, à la Fédération québécoise des municipalités, à la direction générale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député, Monsieur Ghislain Bolduc.

**ADOPTÉE**

**10.1.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC  
DUDSWELL – RESPONSABLE EN GESTION DES EAUX**

**2017-127**

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général, à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Dudswell pour le responsable en gestion des eaux.

**ADOPTÉE**

**10.1.7 APPUI AU PROJET DE RESSOURCERIE**

**2017-128**

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'appuyer l'entreprise d'économie sociale « La Ressourcerie du Haut-Saint-François » dans son processus de démarrage.

**ADOPTÉE**

**#10.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10.2.1 APPUI AU MAINTIEN DU SERGENT SIMON CHAMPAGNE AU  
POSTE DE DIRECTEUR DE POSTE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC  
À COOKSHIRE**

**ATTENDU QU'** il est de la connaissance du conseil municipal de la municipalité de Weedon que l'emploi de directeur pour le poste de la Sureté du Québec à Cookshire est en processus de dotation;

**ATTENDU QUE** le Sergent Simon Champagne a agi comme adjoint à la gendarmerie de 2011 à décembre 2016 et auparavant occupait les fonctions de patrouilleur au sein de la MRC du Haut-Saint-François;

**ATTENDU QUE** depuis la prise en charge par intérim du poste de directeur par le Sergent Champagne, la relation de collaboration et de confiance avec la cour municipale et son personnel s'est vue grandement améliorée;

**ATTENDU QU'** le Sergent Champagne, de par sa connaissance des enjeux, problématiques et des intervenants, est le candidat qui assurera la stabilité demandée par la municipalité de Weedon;

**2017-129**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon appui la candidature du Sergent Simon Champagne à titre de directeur de poste de la Sûreté du Québec à Cookshire pour la MRC du Haut-Saint-François

QUE la municipalité de Weedon demande à la Sûreté du Québec de prendre en considération les liens de confiance établie entre le Sergent Simon Champagne, les autorités de la municipalité et ses employés pour le choix du nouveau directeur.

**ADOPTÉE**

### **#10.3 TRAVAUX PUBLICS**

#### **10.3.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES ÉRABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres publique (sur SEAO) portant le numéro SHE-00238113 conformément aux lois en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 11h00 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP a été mandatée pour faire l'analyse des soumissions déposées et recommander l'adjudication du contrat selon les critères requis ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-130**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2017	
Fournisseurs	Côût (taxes incluses)
<b>Sintra -- Région Estrie</b>	<b>2 436 320.25 \$</b>
T.G.C. Inc.	2 447 083.99 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	2 723 893.74 \$
Les Constructions de l'amiante Inc.	2 767 381.36 \$
Groupe Gagné Construction Inc.	3 443 500.00 \$
Les Excavations Marchand & Fils Inc.	3 493 240.58 \$

QUE, sous la recommandation de la firme EXP, l'entreprise Sintra Inc. soit retenue pour le contrat de réfection de la rue des Érables, de la 2<sup>e</sup> Avenue à la 7<sup>e</sup> Avenue, le tout incluant les taxes fédérales et provinciales ;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation de l'emprunt par le MAMOT et du MDDELCC;

**ADOPTÉE**

**#10.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

**10.4.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 60 RUE BRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande dérogation mineure portant le numéro 2017-04-0002 fut déposée au bureau de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation concernait la construction d'un garage d'une superficie de 900 pi<sup>2</sup> et que cette demande a été refusée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a redéposé une nouvelle demande de dérogation après avoir modifié son projet de reconstruction ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire agrandira sa résidence avec une hauteur supérieure au bâtiment existant mais qu'il y aura une partie habitable ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage de l'agrandissement suite au plan déposé par l'inspecteur respectera le rapport plancher terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation serait seulement pour le non-respect de la somme des marges latérales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des marges sera de 4.2 mètres au lieu de 6 mètres pour la zone M13 ;

**EN CONSEQUENCE,**

**2017-131**

IL EST PROPOSE par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-06-0001 tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

#### **10.4.2 AJOUT D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la commission de développement a été relancée en mars dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission est composée de deux élus et de deux membres citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'** une conseillère municipale a démontré son intérêt de siéger sur la commission de développement ;

**EN CONSEQUENCE,**

**2017-132**

IL EST PROPOSE par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'ajout de Madame Maylis Toulouse à la composition des membres de la commission de développement.

**ADOPTÉE**

### **#10.5 RÈGLEMENTS**

#### **10.5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2017-061 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2012-012 (FEUX EXTÉRIEURS)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, le 5 mars 2012, le règlement n° 2012-012 intitulé «Règlement sur les feux extérieurs»;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier le règlement 2012-012 sur les feux extérieurs en modifiant certains articles;

**ATTENDU QUE** qu'un avis de motion a dûment été donné par Madame Maylis Toulouse à la session régulière du 5 juin 2017;

**EN CONSEQUENCE,**

**2017-133**

IL EST PROPOSE par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le règlement #2017-061 soit et est adopté et qu'il modifie le règlement 2012-012 comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 2 – DÉFINITIONS. La définition d'autorité compétente sera modifiée pour se lire comme suit :

*« Autorité compétente : le directeur général de la municipalité, le directeur ou tout officier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Weedon, le technicien en prévention incendie ainsi que l'inspecteur en bâtiment. »*

**ARTICLE 3**

L'article 10.1 du règlement sera modifié pour se lire comme suit :

*« Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) et d'au plus six cent dollars (600 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende minimale de quatre cent cinquante dollars (450 \$) et d'au plus mille dollars (1000 \$) s'il s'agit d'une personne morale, en plus des frais.*

*Pour une récidive, le montant de l'amende minimale est de six cents dollars (600 \$) et d'au plus deux mille dollars (2000 \$) s'il s'agit d'une personne physique et d'une amende minimale de mille deux cents (1200 \$) et d'au plus trois milles (3000 \$) s'il s'agit d'une personne morale, en plus des frais.*

*Si l'infraction continue, le délinquant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de celle-ci. »*

**ADOPTÉE**

**#11      VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucun élément pour ce point

**#12      INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Aucun élément pour ce point

**#13      PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Règlement sur les feux extérieurs
- Responsable en gestion des eaux

**#14      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2017-134**      À 20 h 45, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Yvan Fortin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay  
Maire